

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/11/2015

Réception par le Prefet : 17/11/2015

Publication : 20/11/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-10-3-3

Séance du vendredi 13 novembre 2015

SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES REPARTITION DES AMENDES DE POLICE, PROGRAMME 2015

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. HEMEDINGER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-4-3-2 du 12 octobre 2012, relative à la modification des règles de répartition du programme des Amendes de Police,
- VU la délibération du Conseil Général n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant des règles d'instruction communes aux dispositifs « Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU l'avis favorable de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports du 2 octobre 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide, au titre du programme 2015 de répartition des Amendes de Police relatives à la circulation routière, les opérations figurant ci-après pour un montant de 44 755 € :

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant du projet	Montant Subventionnable	Taux	Montant prévisionnel de subvention
APO04360	FERRETTE Trottoirs le long de la RD 23 (rue du Colonel Robelin)	183 079,00	112 238,00	28 %	31 427,00
APO04400	SPECHBACH-LE-BAS RD 466 (rue de Thann) (1 ^{ère} tranche)	132 743,00	38 185,00	28 %	10 692,00
APO04338	WECKOLSHEIM Etude de sécurité sur la RD 2	9 415,00	9 415,00	28 %	2 636,00
	Totaux	325 237,00	159 838,00	28 %	44 755,00

- Approuve la notification des subventions aux communes concernées.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité